

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP EVRY 308 SQ DES CHAMPS ELYSEES 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

M YOUMBI NOEL LECLERC

BAT C APPT CO6

71 AV DU GEN DE GAULLE 94240 L HAY LES ROSES

Vos références

Numéro fiscal **(C)**: 30 17 340 417 392 Référence de l'avis: 21 91 4185330 59 Contrat de prélèvement: M3 91 0316827 36

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002M391031682736

286 Y00123 N

Numéro de propriétaire : Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 4101 MC37PB

M YOUMBI NOEL LECLERC

PROP/INDIVIS 11441 MC37PC MME KONDA PANGOP JACQUELINE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 02/09/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service: 91036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP EVRY

308 SQ DES CHAMPS ELYSEES 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX Tél: 01 69 36 63 46

101:01 69 36 63 46

• pour le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL SECT.3EME SECTEUR 75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tél: 01 60 90 51 31

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

277,00 €

1 072,00 €

Montant de vos taxes foncières 1349,00 €

Acomptes mensuels déjà versés

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue

à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021 134,00 € 15 octobre 2021 143,00 €

Compte bancaire: FR76 3000 4008 850X XXXX XXX1 674

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: GRIGNY (286), ESSONNE (91)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Тах	es foncières 2021	Commune	Syndicat d communes		Inter commun			xes ciales		e ordures nagères	Ta GEI	axe MAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	42,40 %	%		0,279 %		0,	0,623 %		7,68 %		%	
	Taux 2021	42,40 %	%		0,279 %		0,625 %		7,68 %			%	
	Adresse	7 RUE LEFE											
	Base	2395			239	95	2	395		2395			
	Cotisation	1015				7		15		184			1221
	Cotisation lissée												
	Adresse	9001 AV DES TUILERIES											
	Base	156			156		156		156				
5	Cotisation	66				0		0		12			78
PI	Cotisation lissée												
	Cotisation 2020	1080				7		15		196			
	Cotisation 2021	1081				7		15		196			1299
	Variation	+0,09 %		%		0 %		0 %		0 %		%	
		Commune	Syndicat de communes	coı	Inter mmunalité	T additi	axe ionnelle	Taxe spécia		Chambre d'agricultur		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
étés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%		%	9	6	%	
	Taux 2021	%	%		%		%		%	9	6	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021												
	Variation	%	%		%		%		%	9	6	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier		Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proportion	onnel :		
	Base collectivité									Droit fixe :			
Votr	e cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la							Frais de gestion de la figealité directe legale					50
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.													
Les	taxes spéciales compren	nent la TSE Grand I	Paris pour 5	5 € 5 €.				Dégrève	ment F	labitation prir	ncipale		
et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 5 €. Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité													
Réfé	Montant de votre impôt Références administratives : 910 50 021 036 286 286 T X											1349	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fir. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.